



Procès-verbal du conseil syndical du lundi 22 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 22 septembre à 18 h 00, le conseil syndical, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en la salle Georges Braque du Clos des Fées à Paluel sous la présidence de M. Michel FILLOCQUE, Président.

Le compte rendu de la séance du 31 mars 2025 est adopté.

INTRODUCTION

Comme indiqué sur la convocation, en introduction de notre conseil, nos agents sont intervenus pour présenter nos 25 ans d'actions bénéfiques pour la Biodiversité, sous la présidence de Mme SINEAU-PATRY, vice-Présidente du département de la Seine-Maritime.

Monsieur FILLOCQUE a évoqué le projet de déménager les locaux au Hanouard et a donc demandé l'accord aux délégués sur ce projet. Tous les délégués présents ont donné leur accord.

Monsieur FILLOCQUE informe les délégués du démarrage des travaux à Calvaille, suite à l'accord de subvention de l'Agence de l'Eau.

COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT

Aucune remarque n'est formulée sur l'information donnée aux membres du conseil des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir du Président dont la liste est ci-dessous :

Finances	Réparation du ruisseau à Vittefleury	2025-03-01 bis
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-03-03
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-03-04
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Création d'une noue enherbée et réhabilitation d'une première mare tampon et création d'une seconde mare – Parcelles A382, A383, A535, A436 sur la commune d'Ocqueville	2025-03-05
Finances	Achat de fournitures diverses RZH (EPI)	2025-03-06
Finances	Achat et pose d'un hublot, prise de terre, obturateurs, bloc sécurité, remplacement bloc de secours à Sommesnil	2025-03-07
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-03-08
Finances	Travaux de réhabilitation de la mare sur la commune de Sommesnil	2025-03-08 bis
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-03-09
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Suite à la division de la parcelle ZE45 à Berville en Caux cédée au Syndicat	2025-03-10
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-03-11
Finances	Achat et montage de chambre à air pour le Grillo, gel anti-crevaisson	2025-03-12
Finances	Fourniture et main d'œuvre – Chantier sur la commune Le Mesnil-Durdent	2025-03-13
Finances	Travaux sur la RD20 Aval à Saint Valery en Caux	2025-03-14
Finances	Achat de pommes RZH	2025-04-01
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de vente pour la pérennisation d'une prairie inondable de la parcelle ZE45 à Berville en Caux au Syndicat	2025-04-02
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création d'une noue enherbée et pérennisation du maintien en herbe sur la commune d'Ouville l'Abbaye (parcelles A1098, A1091 et A1103) au Syndicat	2025-04-03

Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la pérennisation d'une mare et de surfaces en maintien en herbe sur la commune d'Ouville l'Abbaye (parcelles A296, A297, A298 et A1088) au Syndicat	2025-04-04
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création de deux noues enherbées sur la commune de Veauville-lès-Quelles	2025-04-05
Finances	Fauchage de la mare et de la noue à Criquetot-le-Mauconduit	2025-04-06
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de vente pour la création d'une prairie (parcelle ZC14) à Anglesqueville-la-Bras-Long au Syndicat	2025-04-07
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de vente pour la création d'une prairie (parcelles A511, A507 et A191) à Anglesqueville-la-Bras-Long au Syndicat	2025-04-08
Finances	Démontage et montage de pneus pour le John Deere (RZH)	2025-04-09
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création d'un talus et d'une noue enherbée sur la parcelle ZB50 à Bosville	2025-04-10
Finances	Achat de petites fournitures diverses RZH	2025-04-11
Finances	Livraison de fioul GNR (RZH)	2025-04-12
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-04-13
Finances	Frais et honoraires d'huissier pour la DUP SCEA CREVON	2025-04-13 bis
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour le maintien de surfaces en herbe ou TTCR sur les parcelles AH187, AH85 et AH78 à Hautot l'Auvray	2025-04-14
Finances	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour le maintien de surfaces en herbe ou TTCR sur la parcelle AH85 à Hautot l'Auvray	2025-04-15
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-04-16
Finances	Achat de fournitures administratives	2025-04-17
Finances	Achat de vêtements et divers RZH	2025-04-17 bis
Finances	Achat de vêtements RZH	2025-04-18
Foncier	Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation d'une mare sur la parcelle ZB100 sur la commune d'Harcanville	2025-04-19
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la mise en place d'un débit de fuite sur la parcelle B222 sur la commune de Sainte Colombe	2025-04-20
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la réhabilitation d'une mare et mise en place d'un débit de fuite sur la parcelle ZB13 sur la commune de Grémonville	2025-04-21
Finances	Réparation d'un flexible RZH	2025-04-21 bis
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création de 2 noues enherbées et de 2 talus sur les parcelles ZD18, ZD20 et B200 sur la commune de Grémonville	2025-04-22
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création de 2 talus et 2 noues enherbées sur les parcelles AD6, AD12 et AD2 sur la commune de Veauville-lès-Quelles	2025-04-23
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création de 4 talus et 1 noue enherbée sur les parcelles AL79, AL75 et ZE25 sur la commune de Saint-Vaast-Dieppedalle	2025-04-24
Finances	Achat de fournitures administratives	2025-05-01
Finances	Achat et pose d'un paillage à Néville	2025-05-01 bis
Finances	Achat de gants et casques	2025-05-01 ter
Finances	Achat d'équipements rivière	2025-05-02
Finances	Achat de vêtements de travail	2025-05-02 bis
Finances	Achat de fournitures RZH	2025-05-03
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la pérennisation d'un talus planté et mise en place d'un débit de fuite sur la parcelle ZC51 – Commune d'Envronville	2025-05-04
Finances	Achat de fournitures diverses et alimentation	2025-05-05
Finances	Travaux d'abattage d'arbres, démontage et remise en état des clôtures – RD20 à St Valery en Caux	2025-05-05 bis

Finances	Achat de fournitures administratives	2025-05-06
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création de trois talus et une noue enherbée – Parcelles AC83, AC82, AC81 et AC76 à Rocquefort	2025-05-07
Finances	Achat d'embouts de lames pour le Grillo	2025-05-08
Finances	Réparations diverses sur le John Deere	2025-05-09
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la réhabilitation d'une mare tampon et la mise en place d'un débit de fuite – Parcelles A191 et A429 à Grémonville	2025-05-11
Finances	Travaux d'abattage d'arbres, démontage et remise en état des clôtures – Four à Chaux à St Valery en Caux	2025-05-11 bis
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la réhabilitation d'une mare tampon – Parcelle ZE18 à Saint-Martin-aux-Buneaux	2025-05-12
Finances	Demande de subvention pour les travaux de clôture et plantation de haie sur la commune d'Ouille l'Abbaye	2025-05-13
Finances	Demande de subvention pour les travaux de clôtures sur les communes d'Envronville et Harcanville	2025-05-14
Finances	Achat de fournitures de clôtures avec pieux	2025-05-15
Finances	Achat et mise en place des haies à Ouville l'Abbaye	2025-05-16
Finances	Achat et pose de clôture à Envronville	2025-05-17
Finances	Achat et pose de clôture à Harcanville	2025-05-18
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la réhabilitation d'une mare tampon et la création d'une noue enherbée – Parcelle ZN28 à Doudeville	2025-05-19
Finances	Travaux mare Etoutteville	2025-05-20
Finances	Réalisation d'une clôture à Ectot-lès-Baons	2025-05-21
Finances	Achat de joints annulaires pour le John Deere (RZH)	2025-05-22
Finances	Achat d'une débroussailleuse Stihl (RZH)	2025-05-23
Finances	Travaux de repérage d'amiante et plomb avant démolition de la maison à Saint-Pierre-Lavis	2025-05-24
Finances	Achat d'huile pour la débroussailleuse Stihl (RZH)	2025-05-25
Finances	Achat d'unités MarchésOnline	2025-05-26
Finances	Achat d'huile hydraulique (RZH)	2025-05-27
Finances	Achat d'AdBlue (RZH)	2025-05-28
Finances	Entretien des ouvrages avec épareuse	2025-06-01
Finances	Curage de la digue de Clermont à Cailleville et de la noue du Fond d'Ingouville	2025-06-02
Finances	Fournitures diverses et livraison (RZH)	2025-06-03
Finances	Achat de fournitures diverses (RZH)	2025-06-04
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la réhabilitation d'une mare tampon et la création d'une noue enherbée – Parcelle B212 à Gerponville	2025-06-05
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la réhabilitation d'une mare tampon et la création d'une noue enherbée – Parcelle A468 à Gerponville	2025-06-06
Finances	Achat de vêtements de travail floqués	2025-06-07
Finances	Formation professionnelle de piégeage (RZH)	2025-06-08
Finances	Location d'une pelle pour les travaux RZH	2025-06-09
Finances	Formation – Permis B96 (RZH)	2025-06-10
Finances	Entretien de la végétation en bordure de la Durdent entre Grainville la Teinturière et Cany-Barville	2025-06-10 bis
Finances	Remplacement d'une valve hydraulique sur le John Deere (RZH)	2025-06-11
Finances	Fournitures diverses	2025-06-13
Finances	Vérification générale périodique des appareils de levage et des engins de chantier (RZH)	2025-06-14
Finances	Achat de fournitures de bureau	2025-06-15

Finances	Passage vidéo sur la commune de St Valery en Caux	2025-06-16
Finances	Achat d'une débroussailleuse autoportée ISEKI	2025-06-17
Finances	Hydrocurage sur la commune d'Harcanville	2025-06-18
Finances	Achat et montage de pneus (RZH)	2025-06-19
Finances	Remplacement des blocs de secours au Syndicat	2025-06-20
Finances	Achat de petites fournitures diverses (RZH)	2025-06-21
Finances	Révision des 10 heures – Débroussailleuse autoportée ISEKI	2025-06-22
Finances	Achat de fournitures diverses et alimentation	2025-07-01
Finances	Remplacement prise hydraulique tracteur John Deere RZH	2025-07-02bis
Finances	Broyage des haies Ourville-en-Caux et le Hanouard, broyage de la digue d'Oherville	2025-07-03
Finances	Coupe et évacuation de renouée du Japon	2025-07-04
Finances	Complément de levé topographique – Minoterie de Vittefleury (RZH)	2025-07-05
Finances	Travaux Mare « rue des Viviers » à Valliquerville	2025-07-06
Finances	Travaux Mare « route de Mauny » à Valliquerville	2025-07-07
Finances	Travaux de curage – Mare à Saint-Martin-aux-Buneaux	2025-07-08
Finances	Travaux – Création mare aval à Grémonville	2025-07-09
Finances	Travaux – Création mare amont à Grémonville	2025-07-10
Finances	Travaux – Création mare intermédiaire à Grémonville	2025-07-11
Finances	Travaux d'entretien de la végétation et curage du fossé amont à St Valery en Caux	2025-07-12
Finances	Remplacement des croisillons sur le NISSAN (RZH)	2025-07-13
Finances	Réhabilitation de l'ouvrage amont d'Ottavioli à Crasville-la-Mallet	2025-07-14
Finances	Semis d'herbe suite à la réhabilitation de l'ouvrage amont sur la commune de Crasville la Mallet	2025-07-15
Finances	Élagage le long de la noue d'Oherville et de Saint-Vaast-Dieppedalle	2025-07-16
Finances	Location pelles avec chauffeur	2025-07-17
Finances	Travaux à l'ouvrage de régulation en digue – Etoutteville	2025-07-18
Finances	Achat de fournitures diverses RZH	2025-07-19
Finances	Achat de fournitures diverses	2025-07-20
Finances	Achat de matériel RZH	2025-07-21
Finances	Achat de petites fournitures diverses RZH	2025-07-22
Finances	Travaux d'entretien de la végétation et curage du fossé amont à St Valery en Caux (annule et remplace DP 2025-07-12)	2025-07-23
Finances	Travaux de réparation de clôture à Touffrainville	2025-07-24
Finances	Travaux de talus sur berge chez Mme JOUEN (RZH)	2025-07-25
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la réhabilitation d'une mare tampon et la mise en place d'un débit de fuite sur la commune d'Harcanville	2025-07-26
Foncier	Acte administratif de cession de biens – Mise à disposition parcelle A189 sur la commune de Cailleville appartenant à la mairie de Saint Valery en Caux	2025-08-01
Finances	Livraison de fioul GNR RZH	2025-08-02
Finances	Achat de fournitures RZH	2025-08-03
Foncier	Acte notarié ou administratif de cession de biens – Promesse de servitude pour la création d'un talus et la mise en place d'un débit de fuite – Sainte-Colombe	2025-08-04
Finances	Travaux de création d'une mare avec noue à Harcanville	2025-08-05
Finances	Réparation de la toiture en zinc au Syndicat	2025-08-06

DELIBERATION 2025-22

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – SECTIONS FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT – DEPENSES ET RECETTES – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2025,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des sections d'investissement et de fonctionnement du budget principal suite à la vente officielle au Département d'un terrain à Doudeville et à la reprise de notre ancien Grillo pour l'achat d'un nouveau :

Section fonctionnement

Dépenses	
Article (Chap./ fonction) - Désignation	Montant
023 (Chap. 023 / fonction 01) – Virement à la section d'investissement	- 3 365,84 €
60632 (Chap. 011 / fonction 020) – Fournitures de petit équipement	3 365,84 €
	0.00 €

Section investissement

Recettes	
Article (Chap./ fonction) - Désignation	Montant
021 (Chap. 021 / fonction 01) – Virement de la section de fonctionnement	- 3 365,84 €
024 (Chap. 024 / fonction 20) – Produits des cessions d'immobilisations	3 365,84 €
	0.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- **D'approuver la décision budgétaire modificative n°1 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION 2025-23

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – SECTION INVESTISSEMENT – DEPENSES – DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements sur les crédits votés sur l'exercice 2025,

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours et en raison d'une baisse des projets haies pour cet hiver 2025 et tenant des possibilités de projets d'aménagements d'hydrauliques douces et de mares en convention, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres des sections d'investissement du budget principal :

Section investissement

Dépenses	
Article (Chap./ fonction) - Désignation	Montant
2121 (Chap. 21 / fonction 500) – Plantations d'arbres et d'arbustes	- 340 000,00 €
2245 (Chap. 22 / fonction 731) – Construction sur sol d'autrui- Agencements et aménagements	340 000,00 €
	0.00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- **D'approuver la décision budgétaire modificative n°2 du budget principal pour l'exercice 2025 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus,**
- **D'autoriser Madame la Vice-Présidente à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°2.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION 2025-24

FINANCES – BUDGET PRINCIPAL – MARCHE D'APPEL D'OFFRE EN PROCEDURE ADAPTEE 2025-01 – PROJETS DE MARES ET TALUS BUSE

Monsieur le Président expose que, dans le cadre du programme mares, une consultation a été lancée selon la procédure adaptée conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié au journal d'annonces légales, sur le profit acheteur du Syndicat le 19/06/2025. La date limite de remise des offres électroniques a été fixée au 8 juillet 2025 à 12h00. Les prestations font l'objet de 4 lots.

Les marchés de travaux de chaque lot sont conclus pour les besoins du marché. Quatre plis ont été déposés dans les délais, représentant quatorze offres.

Lors d'une réunion du 11 juillet 2025 avec les services techniques et au vu du rapport d'analyse des offres, le Président propose d'attribuer le marché aux entreprises ayant présentées l'offre la mieux classée (65% sur la valeur technique et 35% sur le prix), pour chacun des lots :

Lot n°	Entreprise proposée à l'attribution	Montant HT de l'attribution
Lot n°1 – Talus busé pour l'optimisation de l'inondation d'une prairie à Anglesqueville-la-Bras-Long	La Grainvillaise	93 327,00 €
Lot n°2 – Réhabilitation de mares : Grémonville, Le Torp-Mesnil, STEP d'Ouille l'Abbaye, Yerville le Golf	Environnement et Forêts	123 659,15 €
Lot n°3 – Réhabilitation de mares : Doudeville, Fultot, Harcanville (2mares), Routes	Entreprise BARBAY SARL	26 959,00 €
Lot n°4 – Réhabilitation de mares : Le Mesnil-Durdent, Ouainville, St Valery en Caux (2 mares), Ste Colombe, Vinnemerville	Entreprise BARBAY SARL	56 113,00 €

Le montant global du marché s'élève à 300 058,15 € HT.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21 ;

Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

Vu l'analyse des offres ;

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'attribuer les marchés de travaux comme énumérés ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer les pièces des marchés et tout document nécessaire à l'exécution des marchés,**
- **Demander des subventions à tous les financeurs potentiels,**
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION 2025-25

ACTION MARE – CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE : SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DE LA DURDENT (SMBV) / SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE YERVILLE (SMAEPA)

Conformément à l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes en date du 9 juin 2020 permettant la délégation de maîtrise d'ouvrage par convention de mandat,

Exposant que suite au déplacement de la station d'épuration d'Ouille l'Abbaye, il a été convenu entre le SMBV et le SMAEPA de la région d'Yerville qu'après sa dépollution le site pourrait avoir un intérêt dans la gestion du ruissellement et la prévention des inondations,

Considérant que ce projet prévoit l'aménagement des anciennes lagunes d'Ouille l'Abbaye en mares,

Considérant que le SMBV s'engage à réaliser les travaux d'aménagement,

Considérant que le SMBV assurera l'ensemble des demandes de subventions pour ce programme auprès des financeurs potentiels,

Considérant la nécessité d'encadrer ces travaux par une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SMAEPA de la région d'Yerville précisant les financements de chacun,

Considérant le projet et le financement suivant :

EPCI	PREVISIONNEL PLAFOND (€ TTC)	PART EPCI PLAFOND (€ TTC)
SMAEPA de la région de Yerville	65 104,50 €	13 020,90 €

Précisant que l'emprise sera rétrocédée à la commune d'Ouille l'Abbaye à l'euro symbolique,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'autoriser le Président à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec le SMAEPA de la région d'Yerville,**
- **De réaliser les consultations pour les travaux et retenir les entreprises les mieux-disantes,**
- **De solliciter toutes les subventions inhérentes possibles à la réalisation du projet,**
- **D'autoriser le Président à signer les pièces relatives à ce dossier,**
- **D'approuver la rétrocession des terrains au SMBV après les travaux, à l'euro symbolique,**
- **D'inscrire les dépenses au budget principal section d'investissement 2025.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION 2025-26

ACTION MARE – DELEGATION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE – REHABILITATION DE MARES – COMMUNES D'ETOUTTEVILLE ET DE YERVILLE

Monsieur FILLOCQUE, étant le maire de cette commune, n'a pas pris part au vote.

Le quorum n'a pas été atteint à une voix près pour cette délibération. Elle sera donc présentée au prochain Conseil Syndical.

DELIBERATION 2025-27

ACTION MARE – PAIEMENTS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'HYDRAULIQUE DOUCE PAR CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE CHEZ UN PROPRIETAIRE

Constatant que plusieurs centaines d'aménagements ont été mis en place par notre syndicat,

Considérant que le Syndicat se charge des démarches auprès des intéressés pour la réalisation de leurs projets,

Considérant la délibération 2022-35 encadrant la nécessité que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes (SMBV) soit maître d'ouvrage et autorisant le Président à signer des conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Rappelant que le Syndicat, à ce jour, finance à hauteur de 80 % du montant TTC le programme qu'il anime avec le concours de l'AESN,

Considérant qu'il y a lieu d'encadrer les mouvements de trésorerie entre le Syndicat, les porteurs de projets et l'AESN,

Considérant que les projets de 2025 sont les suivants et que les montants correspondent à des enveloppes prévisionnelles :

Nom du propriétaire	Localisation du projet	Projet	Montant approximatif du projet TTC	Montant approximatif de la somme à percevoir (20% du TTC)	Recettes AESN TTC (80% du TTC)
M. LAINE	CANOUVILLE	Création d'une mare	9 170,88 €	1 834,17 €	7 336,70 €
M. LELIEVRE	LES HAUTS DE CAUX	Réhabilitation d'une mare	5 400,00 €	1 080,00 €	4 320,00 €
Gite la Malandaine	DROSAY	Réhabilitation d'une mare	11 970,00 €	2 394,00 €	9 576,00 €
M. DE BOISSIEU	OCQUEVILLE	Réhabilitation d'une mare	7 680,00 €	1 536,00 €	6 144,00 €
M. GERMAIN	SAINTE MARIE DES CHAMPS	Création de deux mares et d'une noue	16 028,40 €	3 205,68 €	12 822,72 €
M. BRUNEL Aymond, SCI ROQUES VILLARS	DOUDEVILLE	Réhabilitation d'une mare	13 968,00 €	2 793,60 €	11 174,40 €
M. BENTEIN	ROUTES	Réhabilitation d'une mare	3 330,00 €	666,00 €	2 664,00 €

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- Engager toutes les démarches administratives et de signer toutes pièces relatives à ces affaires,
- Demander des subventions à tous les financeurs potentiels,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- Monsieur le Président rappelle que ces projets ne seront honorés qu'avec l'accord de subvention de 80 % de l'AESN.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION 2025-28

ACTION MARE – DELEGATION DE MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE D'ALBATRE – MARES TAMPON PLUVIAL

Conformément à l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery et Veulettes en date du 9 juin 2020, permettant la délégation de maîtrise d'ouvrage par convention de mandat,

Constatant les désordres hydrauliques sur différentes communes du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint-Valery et Veulettes,

Constatant que lors des évènements pluvieux intenses et/ou répétés, plusieurs routes départementales, communales et habitations riveraines se trouvent menacées d'inondation,

Précisant que des ouvrages de type « mare tampon » peuvent contribuer à limiter ces désordres,

Considérant que les projets prévoient la réhabilitation des berges en pentes douces, l'optimisation du volume d'eau et la pose de débit de fuite permettant la captation, le tampon et l'épuration des eaux avant leur restitution au milieu naturel en débit contrôlé,

Vu les compétences dont il dispose, le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent a accepté d'agir en tant que Maître d'Ouvrage délégué par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre afin d'améliorer la situation,

et de réaliser de manière rationnelle des travaux de gestion des eaux pluviales de zones urbanisées et voiries sur l'ensemble du processus depuis l'amont vers l'aval,

Considérant les projets et leurs financements suivant :

COMMUNE	PREVISIONNEL PLAFOND	PART CCCA PLAFOND
Bosville – 154 Route de Chanteclerc	7 864,80 €	2 621,80 €
Mesnil Durdent – rue des fougères	6 434,40 €	1 286,88€
Vinnemerville – rue de bourgainville	14 244,00 €	2 848,80€

Considérant que les chantiers feront l'objet d'une convention par projet ayant pour but d'encadrer les mouvements de trésorerie entre le Syndicat et la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Considérant que le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent, Saint Valery, Veulettes est chargé de réaliser le bilan financier après l'achèvement des travaux, et précisant que la part d'autofinancement réelle après déduction des subventions fera l'objet d'un reversement par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre et d'un certificat de remise d'ouvrage,

Précisant que les modalités de remboursement seront définies dans les termes de la convention,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide de :

- **Approuver les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de ces mares tampon,**
- **Autoriser à réaliser les négociations foncières avec les exploitants et propriétaires concernés,**
- **Réaliser les consultations pour les travaux et retenir les entreprises les mieux disantes,**
- **Solliciter toutes les subventions inhérentes possibles à la réalisation des projets,**
- **Autoriser le Président à signer les pièces relatives à ce dossier,**
- **Les dépenses et les recettes sont inscrites au budget primitif 2025 aux chapitres 45.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2025-29

AFFAIRES GÉNÉRALES – APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL DE LA SEINE-MARITIME (SML76)

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil Syndical que les élus membres du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76) ont souhaité définir et clarifier les missions et compétences, qui seraient confiées à la structure dans les années à venir, notamment dans le cadre du déploiement et de la coordination du plan d'action de la Stratégie Littoral 76, à laquelle notre collectivité a activement participé dans le cadre de sa co-construction.

De façon générale, cette 3ème révision des statuts vise à confirmer et préciser le rôle de « Coordonnateur » du SML76 auprès de ses membres et des communes littorales dans le prolongement des travaux de la Stratégie Littoral 76.

En outre, les élus ont souhaité régulariser statutairement certaines actions déjà entreprises par le syndicat, afin de les poursuivre et les amplifier ; on peut citer l'organisation d'événements de sensibilisation (Balades littorales 76, etc.), le lancement d'études visant à améliorer la connaissance (étude submersion à Fécamp, etc.) ou encore les démarches d'accompagnement à des opérations d'aménagement et d'urbanisme (Projet Partenarial d'Aménagement de Criel-sur-Mer, etc.).

Enfin, pour fédérer davantage l'ensemble des acteurs du littoral, il a été souhaité que le syndicat puisse s'ouvrir à de nouveaux membres non GEMAPIens sur le littoral. Ainsi, la Communauté d'Agglomération de la Région Dieppoise (CARD), le Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – Saint Valery – Veulettes et le Syndicat Mixte des Bassins Versants du Dun et de la Veules ont souhaité profiter de cette présente révision pour proposer leur adhésion au SML76.

Ces différents ajustements induisent une révision des statuts, qui a été approuvée lors du Comité Syndical du SML76, en date du 1^{er} juillet 2025.

Pour que la Préfecture puisse arrêter ces nouveaux statuts, l'ensemble des collectivités membres, et futurs membres, doivent délibérer dans les 3 mois, sinon leur avis sera réputé favorable.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-36 en date du 30 septembre 2024 du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent relative à l'adhésion au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime,

Vu l'arrêté préfectoral de création du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime en date du 06 décembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral portant dernière modification des statuts du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime en date du 14 février 2025,

Vu la délibération n°2025-07-02 du 1^{er} juillet 2025 du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime approuvant la révision n°3 des statuts, notifiée au Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent en date du 21 août 2025.

Considérant le projet de révision n°3 des statuts du SML76 annexé à la présente délibération,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le projet de révision n°3 des statuts du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime, qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Président à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

DELIBERATION N° 2025-30

AFFAIRES GÉNÉRALES – STRATEGIE LITTORAL 76 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PLAN D'ACTION DU SYNDICAT MIXTE DU LITTORAL DE LA SEINE-MARITIME (SML76)

Monsieur le Président expose aux membres du Conseil syndical que le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime (SML76) a coordonné l'élaboration de la « Stratégie Littoral 76 » : stratégie de gestion intégrée et concertée en matière de GEMAPI et de recul du trait de côte, dans une perspective d'adaptation au changement climatique, sur le linéaire côtier allant du Havre au Tréport. Celle-ci est le fruit d'un travail de co-construction, initié depuis 2022 avec l'ensemble des acteurs de la frange littorale seino-marine (élus, représentants de l'État, techniciens, acteurs socio-économiques, usagers, habitants, ...).

Pour rappel, cette stratégie vise à :

- Améliorer la gestion de la submersion marine et du recul du trait de côte,
- Anticiper les conséquences du changement climatique,
- Adapter les territoires littoraux seino-marins.

Un diagnostic a permis de qualifier les enjeux concernés par le recul du trait de côte, la submersion marine et les conséquences du changement climatique. À partir de ces éléments de connaissance partagée et commune, la Stratégie Littoral 76 a permis de définir une vision à 2100 de notre littoral, ainsi qu'une trajectoire d'évolution par configuration territoriale à court, moyen et long terme : ce sont les orientations stratégiques.

La dernière étape a consisté à définir les actions à mettre en œuvre, la trajectoire opérationnelle à suivre pour s'engager dès maintenant dans la concrétisation de cette vision à 2100.

Les résultats des trois étapes présentées ci-dessus ont fait l'objet de validations par le Comité de Pilotage de la Stratégie littoral 76, au sein duquel notre structure siège.

Les orientations stratégiques par configurations territoriales et le plan d'action ont été soumis pour avis écrit à l'ensemble des partenaires (membres du SML76, État et financeurs) au printemps 2025.

À ce stade, il est proposé à l'ensemble des membres, et nouveaux membres du syndicat, de valider les orientations stratégiques et le plan d'action de la Stratégie Littoral 76, afin de s'engager dans la mise en œuvre des actions qui les concernent.

Par ailleurs, une des actions consiste à proposer la rédaction d'une charte d'engagement, dont l'ensemble des partenaires seraient signataires (pilotes des actions, partenaires financiers, techniques, etc.), et qui serait proposé aux partenaires à partir de printemps 2026.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2024-36 en date du 30 septembre 2024 du Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent relative à l'adhésion au Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime,

Vu l'arrêté préfectoral de création du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime en date du 06 décembre 2019,

Vu l'arrêté préfectoral portant dernière modification des statuts du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime en date du 14 février 2025,

Vu l'avis favorable du Comité de Pilotage de la Stratégie Littoral 76 en date du 03 juin 2025,

Vu la délibération n°2025-07-01 du 1 er juillet 2025 du Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime approuvant les orientations stratégiques à court, moyen, long terme et le plan d'action de la Stratégie Littoral 76,

Considérant les orientations stratégiques et le plan d'action annexés à la présente délibération,

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- **D'approuver le diagnostic, les orientations stratégiques à court, moyen et long terme et le plan d'action de la Stratégie Littoral 76, portés par le Syndicat Mixte du Littoral de la Seine-Maritime, joins en annexe de la délibération,**
- **D'autoriser le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout autre document utile à l'exécution de la présente délibération, entre autres une charte d'engagement qui contribuera à la mise en œuvre de la Stratégie Littoral 76.**

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question ou remarque n'étant formulée.

FIN DE LA SÉANCE A 20 H 15

**Le compte rendu de séance est consultable dans son intégralité au
Syndicat Mixte des Bassins Versants de la Durdent – 27 Bis rue du Chauffour – 76450 CANY BARVILLE**